



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 27
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Monsieur Christian QUEGUINEUR en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des lundis 4 juin et 2 juillet 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des lundis 4 juin et 2 juillet 2018.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires (alinéa 3)
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance (alinéa 6).

Dans le cadre de cette délégation, **cinq décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 6 JUILLET 2018
Exécutoire le 13 juillet 2018**

DIRECTION DES FINANCES

Budget principal : Renégociation de l'emprunt n° 10000120549 (fiche 6007), souscrit auprès du Crédit Agricole

Caractéristiques de la renégociation du prêt :

CAPITAL RESTANT DÛ (AU 15/09/2018)	2 930 678,27 €
DATE D'ECHEANCE	15/12/2025
TAUX REVISABLE	EURIBOR 3 MOIS +0.70%
ECHEANCE	CONSTANTE TRIMESTRIELLE
FRAIS DE DOSSIER	0,10% DU MONTANT EMPRUNTÉ SOIT 2 930 €

**DECISION N° 2 DU 9 JUILLET 2018
Exécutoire le 23 juillet 2018**

VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles
Fixation des tarifs 2018/2019



Les tarifs sont fixés comme suit :

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Tarif Plein	25 €	18 €	14 €	12 €
Tarif réduit 1	17 €	15 €	12 €	10 €
Tarif abonnement	17 €	13 €	10 €	8 €
Tarif réduit 2	10 €	9 €	7 €	5 €
Tarif PCE	8 €	8 €	5 €	5 €

- Tarif Réduit 1 : groupes d'au moins 10 personnes / adhérents des comités d'entreprise / titulaires de la carte famille nombreuse / abonnés à l'Espace Malraux, à la Pléiade et au Théâtre Olympia sur présentation d'un justificatif/ abonnés Escale pour les spectacles hors abonnement.
- Tarif Abonné : personne ayant choisi un minimum de 4 spectacles.
- Tarif réduit 2 : groupes scolaires / étudiants / - de 18 ans / services civiques / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minimas sociaux (allocation adulte handicapé – revenu solidarité active – allocation solidarité spécifique – allocation de solidarité aux personnes âgées).
- Tarif PCE : étudiants titulaires de la carte PCE.

Les spectacles sont les suivants :

Spectacles dans l'abonnement

Adieu Monsieur Haffmann

Vendredi 12 octobre 2018

20h30 – L'Escale

Tarif A

Booking of longing

Vendredi 9 novembre 2018

20h30 – l'Escale

Tarif C

Nous Présidents

Vendredi 16 novembre 2018

20h30 - L'Escale

Tarif A

Le Siffleur

Vendredi 25 janvier 2019

20h30 – l'Escale

Tarif A

Horizon

Mardi 5, mercredi 6, à 20h

Jeudi 7 février 2019 à 14h et 19h

L'Escale

Tarif A

Parlons d'autre chose

Jeudi 21 mars 2019

20h30 – l'Escale

Tarif B

Le jeu de l'amour et du Hasard

Vendredi 26 avril 2019

20h30 – l'Escale

Tarif B

Les dents du Peigne

Vendredi 17 mai 2019

14 H 00 et 20h30 - L'Escale



Tarif D

D'elle à lui

Dimanche 26 mai 2019

17h – L'Escale

Tarif C

Spectacles Hors abonnement

Le Cabaret du Poilu

Mardi 13 novembre 2018

20h – L'Escale

Tarifs D (hors abonnement)

Parallèles

Vendredi 1er février 2019

20h30 – L'Escale

Tarifs C: (hors abonnement)

Cabinet de Curiosités

Jeudi 14 mars 2019

20h – Pavillon Charles X

Tarifs D: (hors abonnement)

DECISION N° 3 DU 10 JUILLET 2018

Exécutoire le 13 juillet 2018

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Mise à disposition précaire et révoquant d'une maison située 91 boulevard Charles de Gaulle à Saint-Cyr-sur-Loire

Avenant n° 1

Montant de l'indemnité mensuelle : 700,00 € (sept cents euros)

DECISION N° 4 DU 31 JUILLET 2018

Exécutoire le 13 août 2018

PISCINE MUNICIPALE ERNEST WATEL

Cours privés de natation dispensés par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Mise à disposition d'une partie du bassin

Création d'une catégorie tarifaire

La redevance forfaitaire annuelle pour l'utilisation d'une partie du bassin par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs afin qu'ils puissent mener à bien, en tant que travailleurs indépendants, leurs activités de dispense de cours de natation (apprentissage et perfectionnement) est fixée à :

- 600,00 € pour l'année 2018.

Concert Erik Satie

Dimanche 24 mars 2019

17 h – salons Ronsard

Tarifs D: (hors abonnement)

Concert ECHOS

Dimanche 5 mai 2019

17h – salons Ronsard

Tarifs D: (hors abonnement)

Spectacles jeune Public :

6 € pour les adultes

4 € pour les moins de 12 ans

2 € pour les scolaires



DECISION N° 5 DU 26 AOUT 2018
Exécutoire le 27 août 2018

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
ASSURANCES**

Contrat SMACL auto-collaborateur

Garanties pour 4 véhicules personnels pour la sécurisation de la manifestation du 13 juillet 2018 (tir du feu d'artifices)

Avenant n° 3

Montant de l'avenant : 37,00 € (trente-sept euros)

❖ **Déplacements de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Aménagement Urbain dans le cadre du Club des Villes et Territoires Cyclables – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour ses déplacements du mercredi 17 octobre 2018 et du jeudi 8 novembre 2018,
- 2) Précise que ces déplacements donneront lieu à des dépenses pour se rendre à Paris et Chartres, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ces déplacements feront l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Déplacement de Monsieur Christian VRAIN, Maire-Adjoint délégué aux Espaces Verts, à Orléans le 27 septembre 2018 pour les 24èmes Assises Régionales du Fleurissement – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Christian VRAIN, Maire-adjoint en charge de l'environnement, des moyens techniques et de l'embellissement de la ville, d'un mandat spécial, pour son déplacement du jeudi 27 septembre 2018,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre à Orléans, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.



❖ **Finances – Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur et dettes éteintes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour un montant de **4306,39 €**,
- 2) Décide d'éteindre les créances à la suite de surendettement pour un montant de **2908,18 €**.

❖ **Finances – Mise en place de la carte achat – Signature d'un contrat avec la Caisse d'Épargne Loire Centre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la mise en place de ce nouveau dispositif de paiement, qui prendra effet au plus tôt,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat avec la Caisse d'Épargne Loire Centre.

❖ **Impôts locaux 2019 – Dispositions à adopter avant le 1^{er} octobre 2018 en application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts – Taxe d'habitation – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le statu-quo pour 2019.

❖ **Finances – Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 26 juin et le 5 septembre 2018**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 18 septembre 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 18 septembre 2018.

❖ **Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance d’avril à juin 2018**

Monsieur BOIGARD précise qu’à la lecture de ces statistiques émanant de la Police Nationale, il est constaté une légère augmentation au niveau des atteintes aux personnes. En effet, il précise que par rapport au premier semestre 2017, le chiffre a augmenté de 2 %.

Monsieur BOIGARD ajoute que les cambriolages sont en baisse de 9 %. Les vols de véhicules sont également en diminution de 49 %. Il indique qu’il est enregistré une baisse des vols dans les entreprises.

Monsieur BOIGARD précise qu’il y a une augmentation des dégradations des biens et des véhicules privés ainsi que pour les vols des accessoires autos.

Les cambriolages de commerces sont également en augmentation. Les vols avec violences, sans arme, passent de 1 à 6 faits et les cambriolages de caves ou de garages, passent de 7 à 9 faits.

Néanmoins, **Monsieur BOIGARD** signale que ces statistiques encouragent la Municipalité à poursuivre sa politique en matière de sécurité publique.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 6 septembre 2018**

Il n’y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l’objet de délibérations.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle
Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée à la Solidarité
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint

❖ **Culture – Mise à disposition de l’Escale auprès de l’association Festhéra du 26 octobre au 4 novembre 2018 - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.



❖ **Culture – Convention d’affiliation avec la Région Centre Val de Loire pour le dispositif YEP’S**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer numériquement cette convention avec la Région Centre Val de Loire.

❖ **Ecole Municipale de Musique Gabriel Fauré – Convention de mise à disposition de la salle « d’orchestre » de l’Ecole Municipale de Musique auprès de l’association « Vous ne rêvez pas encore »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ **Ecole Municipale de Musique Gabriel Fauré – Avenant à la convention de mise à disposition d’une salle de l’Ecole Municipale de Musique auprès de l’association « Après un rêve »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve les termes de l’avenant,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

❖ **Culture – Acquisition de la sculpture « le Héros » d’Elisabeth Wrede – Principe du recours au mécénat pour le financement de l’acquisition de l’oeuvre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Approuve le recours au mécénat privé pour l’acquisition de la sculpture d’Elisabeth von Wrede « Le Héros ».

❖ **Relations internationales – Déplacement d’une délégation municipale à Chypre – Participation à la Marche de la Paix, du 12 au 16 octobre 2018 – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 31 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 02 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE)

- 1) Charge d'un mandat spécial Mesdames Francine LEMARIÉ et Valérie JABOT.
- 2) Précise que, conformément à la réglementation, ce déplacement peut donner lieu à un remboursement des frais de transport et de séjour complémentaires sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Ajoute que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 17 septembre 2018**

Madame JABOT signale que cette réunion avait pour ordre du jour l'examen des projets de conventions suivantes :

- Convention avec l'association SIEL BLEU : deux ateliers de 30 séances à la résidence Konan et au Centre de Vie Sociale,
- Convention avec l'association Mnémo seniors : cycle de 10 séances à la résidence Konan,
- Ateliers choral : convention avec Madame Philippa LENORMAND - cycle de 20 ateliers. Cette dernière donnera également une conférence avec comme thème « les bienfaits du chant »,
- Ateliers prévention routière - convention avec l'association Prévention Routière : Mise en place de deux ateliers les 16 octobre et 6 novembre 2018 en direction des personnes âgées,
- Ateliers numériques : convention avec Harmonie Mutuelle pour la reprise des permanences numériques le mercredi matin au Centre de Vie Sociale, avec un accès libre de 9 h à 12 h 30.

Madame JABOT indique que deux demandes de secours exceptionnels ont été étudiées. Elle précise qu'une réunion de l'Union Départementale des CCAS aura lieu au Centre de Vie Sociale le 20 septembre 2018. Le prochain atelier parentalité aura lieu le 25 septembre 2018 au Centre de Vie Sociale. Une conférence de Valérie LEVERDIER aura lieu le 2 octobre 2018, avec pour thème « comment se séparer de nos enfants et de nos adolescents ».

Madame JABOT précise qu'une réunion de partenariat sera organisée avec divers organismes du Département afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes vulnérables. L'association « Wimoov » a également été conviée. Cette dernière oeuvre dans le domaine de l'insertion contre l'isolement et travaille également avec la Métropole.

Elle rappelle que le thé dansant aura lieu à l'Escale le 6 octobre 2018 avec l'orchestre Franck Sirotteu et le traiteur Brossard.

Elle ajoute que la prochaine conférence de l'UTL aura lieu le 27 septembre 2018 avec pour thème « sons, signes, couleurs du Moyen-Age - Introduction de musiques médiévales ». La prochaine séance de ciné off aura lieu le 25 septembre 2018 avec la projection du film « les vieux fourneaux ».



Madame JABOT signale la venue d'un écrivain public qui fera une permanence d'une heure par mois au Centre de Vie Sociale afin d'aider les personnes sur la rédaction de divers documents.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture – Communication du lundi 3 septembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport

- ❖ **Ecoles publiques élémentaires et maternelles – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement – Approbation des montants proposés par la ville de Tours au titre de l'année scolaire 2017/2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe à 534,00 € la somme due par élève d'école élémentaire, 892,00 € la somme due par élève d'école maternelle pour l'année scolaire 2017-2018,
- 2) Précise que ces montants seront exigibles à la rentrée scolaire 2018 et pour tout enfant scolarisé avant le début du mois de janvier de l'année considérée,
- 3) Dit que ces chiffres sont valables pour les enfants de SAINT CYR SUR LOIRE scolarisés dans les écoles publiques du premier degré des communes extérieures et pour les enfants des communes extérieures scolarisés à SAINT CYR SUR LOIRE à titre de réciprocité.

- ❖ **Mise en place d'études dirigées dans les écoles publiques de Saint-Cyr-sur-Loire au titre de l'année scolaire 2018/2019 – Ecoles Anatole France, Périgourd et République – Convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2018-2019,
- 2) Décide d'attribuer une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à la réalisation de ce projet et dont les modalités sont définies dans la convention.



❖ **Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République**

A – Convention de mise à disposition au profit de l'association APEJT (Association pour l'Enseignement du Japonais en Touraine)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association pour l'enseignement du japonais en Touraine durant l'année scolaire 2018-2019.

B – Convention de mise à disposition au profit de l'association « La Compagnie du Bonheur »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association « La Compagnie du Bonheur » durant l'année scolaire 2018-2019.

C – Convention de mise à disposition au profit de l'association « France Costa Rica »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association « France Costa Rica » durant l'année scolaire 2018-2019.

❖ **Occupation des locaux de l'école Roland Engerand – Convention au profit du SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile) Mirabeau**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Participation au 4L Trophy 2019 – Demande de subvention exceptionnelle – Association « Le breizh-ils »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme PUIFFE et son pouvoir M. FIEVEZ , M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Le breizh-ils » pour contribuer à la réalisation de ce projet,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 500,00 euros.

❖ **Petite Enfance – Ouverture de la Maison d'Assistants Maternels « le petit nid'éveil » située au n° 43 rue de la Grosse Borne – Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme PUIFFE et son pouvoir M. FIEVEZ , M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « le petit nid'éveil»,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 7.500,00 euros.

❖ **Petite Enfance – Structures d'accueil Pirouette et Souris Verte – Modification des règlements de fonctionnement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification du règlement de fonctionnement des structures petite enfance,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document s'y rapportant.

❖ **Accueil de Loisirs sans Hébergement du Moulin Neuf – Convention avec la CAF Touraine pour l'adhésion au service « Aide Financière Action Sociale »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine,



2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Sport - Piscine Municipale Ernest Watel – Création de nouvelles catégories tarifaires**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la création de nouvelles catégories et de la suppression de catégories tarifaires obsolètes,
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Sport – Mise à disposition du stade Guy Drut pour les matchs de CFA2 – Nationale 3 - du Tours Football Club – Convention tripartite entre la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et les clubs de l'Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire et le club du Tours FC**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention avec les clubs de l'Etoile Bleue et du Tours FC

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 5 septembre 2018**

Madame BAILLERAU tient à signaler que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué au Commerce, aux Moyens Techniques et au Développement Durable

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie**

A – Convention de servitude avec GRDF – Tranche 2 partie habitat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Donne son accord à la conclusion avec GrDF de la convention de servitude gaz concernant le passage de la canalisation MPB PE 63, ses accessoires techniques et éventuellement une ou plusieurs conduites de renforcement,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles,
- 3) Précise que les frais d'enregistrement au service de la publicité foncière seront à la charge de GrDF.

B – Travaux d'aménagement avenue André Ampère Ouest – Appel d'offres ouvert – Lot n° 1 terrassement-voirie-assainissement – Modification en cours d'exécution n° 1 - Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cette modification en cours d'exécution n°1 d'un montant de 4 208,20 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer la modification en cours d'exécution n°1 concernant le lot n°1 terrassement-voiries-assainissement avec l'entreprise Eiffage Route, titulaire du marché, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ Acquisitions foncières – 35 boulevard André-Georges Voisin (ER n° 14) – Acquisition d'une emprise d'environ 223 m² issue des parcelles cadastrées AN n° 132p et 209p appartenant à la société WELLNESS STC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, auprès de la société WELLNESS STC et propriétaire de la parcelle, ou toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, dont le siège social est à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, rue Pierre-Gilles de Gennes une emprise d'environ 223 m² (sous réserve du document d'arpentage), issue des parcelles cadastrées AN n° 132p et 209p sise 35 boulevard André-Georges Voisin,
- 2) Dit que cette acquisition se fait au prix de 35 € TTC/m², soit une somme d'environ 7.805 € TTC, ainsi que les divers frais annexes liés à la vente seront pris en charge par la Ville,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.



❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 9 – Acquisition de la parcelle cadastrée AT n° 57 (976 m²) – 106 boulevard Charles de Gaulle appartenant à Madame Véronique DE SIMONE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (Mme PUIFFE et son pouvoir M. FIEVEZ , M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)
ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame DE SIMONE la parcelle bâtie cadastrée section AT n° 57 (976 m²), sise 16 boulevard Charles de Gaulle, dans le périmètre d'étude n° 9,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 550.000,00 € H.T. net vendeur, auquel il y a lieu d'ajouter une commission d'agence de 10.000 € TTC,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Acquisition foncière d'un bien sans maître – Lieudit Le Petit Prenez – Complexe sportif Guy Drut – Acquisition d'une parcelle cadastrée section BO numéro 66 – Modification de la délibération du 17 mai 2010.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de ne pas renoncer à exercer ses droits en vertu de l'article 713 du code civil,
- 2) Approuve l'acquisition de plein droit par la COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, département d'Indre-et-Loire, SAINT CYR SUR LOIRE (Indre-et-Loire), Parc de la Perraudière BP 50139, identifiée sous le numéro SIREN 213702145 de la parcelle, dont la désignation suit :

Ledit immeuble est cadastré :

Sect	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
BO	66	Le Petit Prenez		01	48



Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

- 3) Dit que l'entrée en jouissance a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 1991, par la prise de possession réelle, le bien étant entièrement libre de location ou occupation depuis, et déclaré à l'état d'abandon depuis plusieurs années,
- 4) Dit que la parcelle appartenait en nue-propriété à Madame Marthe Louise PLOQUIN épouse de Monsieur Aristide BESNARD sous l'usufruit de Madame Eugénie Rosalie REVERDY veuve de Monsieur Alexandre Louis PLOQUIN, par suite des faits et actes qui seront plus amplement détaillés dans l'arrêté de Monsieur le Maire,
- 5) Dit que Madame Marthe PLOQUIN épouse BESNARD est décédée à VENDOME le 5 juin 1965 et Madame Eugénie REVERDY veuve PLOQUIN est décédée à SAINT-CYR-SUR-LOIRE le 31 janvier 1948, soit depuis plus de 30 ans, ainsi qu'il résulte de leur acte de décès,
- 6) Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la publication de la présente délibération au Service de la Publicité Foncière de TOURS 1^{er}, selon les modalités des articles 713 du code civil et L. 25 du code du Domaine de l'État,
- 7) Dit que le présent bien est évalué à 1.500 euros, pour la perception de la contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du code général des impôts et que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception de taxe de publicité foncière en application de l'article 1042 du code Général des Impôts,
- 8) Précise que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune et que les crédits correspondant à ces frais, sont inscrits au budget communal, chapitre 21-article 2112,
- 9) Précise que le reste de la délibération du 17 mai 2010 demeure sans changement.

❖ **Commerce – Ouverture des commerces le dimanche en 2019 – Résultat de la concertation menée au niveau de la Métropole – Proposition de calendrier annuel – Demande d'avis conforme de la Métropole**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 32 VOIX
CONTRE : VOIX
ABSTENTION : 01 VOIX (Mme TOULET)

- 1) Acte la liste des dimanches proposés ci-dessous :
 - 13 janvier 2019 (soldes d'hiver)
 - 30 juin 2019 (soldes d'été)
 - 1 décembre 2019 (période de Noël pour ces 4 dernières dates)
 - 8 décembre 2019
 - 15 décembre 2019



- 22 décembre 2019

2) Détermine la date du dimanche laissée à l'entière liberté de la commune, à savoir le 29 décembre 2019,

3) Décide de saisir, conformément à la loi, la Métropole à laquelle la commune adhère sur le principe des 7 dimanches.

❖ **Concours international « Envies de Loire » - Acquisition d'un module d'exposition pour le parc de la Perraudière – Demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, l'attribution d'un fonds de concours de 3 000,00 € pour l'acquisition du module d'exposition pour le projet métropolitain « Envies de Loire ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du mardi 4 septembre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

QUESTIONS DIVERSES

1) Délégation paloise

Monsieur GILLOT signale qu'une délégation de la ville de Pau s'est rendue ce jour à Saint-Cyr-sur-Loire afin d'examiner les éléments qui ont contribué à l'obtention de la Fleur d'Or. Il souligne par ailleurs que cela comprend à la fois les espaces verts et l'urbanisme.

2) Présence de termites

Monsieur GILLOT signale que dans les quartiers Mailloux – Bocage – Calmette – Branly, des termites ont été découverts.

Monsieur GILLOT ajoute qu'une enquête a été diligentée par la Commune. Une entreprise passera dans chaque habitation afin de déterminer si cette attaque est réelle ou uniquement ponctuelle.

Le Maire,

Philippe BRIAND.